20 mars 2020

# FPG RBC et Rentes immédiates RBC – Le point sur la COVID-19

À RBC Assurances<sup>®</sup>, nous surveillons l'évolution de la situation liée à la COVID-19, à l'instar de toutes les organisations au Canada et dans le monde entier. Nous sommes conscients que vous avez beaucoup de questions. Nous nous adaptons à ce contexte en évolution rapide et nous vous remercions de faire preuve de patience. Nous nous efforçons de vous fournir des réponses le plus rapidement possible.

Pour la santé et la sécurité de nos employés, mais aussi de l'ensemble de la collectivité, voici les décisions que nous avons confirmées en date du 16 mars :

- Nous avons activé notre plan de préparation à une pandémie et beaucoup de nos employés font du télétravail. Afin
  de réduire la densité de personnes présentes dans nos grands locaux et de mettre en œuvre le principe de
  distanciation sociale, d'autres employés travaillent dans des lieux de travail ayant été divisés ou dans d'autres lieux
  de travail.
- Les bureaux de vente de RBC Assurances au Canada restent ouverts. Malgré la réduction du nombre de rencontres en personne, l'ensemble du personnel de nos équipes de ventes régionales est en fonction, prêt à vous aider.
- Si vous souhaitez vous présenter à nos bureaux et que vous avez voyagé à l'extérieur du pays au cours des deux dernières semaines ou que vous éprouvez des symptômes qui s'apparentent à ceux de la grippe, nous vous prions de reporter votre visite, conformément aux directives de santé publique.
- Tous les employés de RBC Assurances ont cessé d'effectuer des déplacements non essentiels.
- Tous les événements et les grands rassemblements sont reportés jusqu'à nouvel ordre. Certains d'entre eux auront plutôt lieu par voie numérique.

#### **Protection pour vos clients**

Nous continuerons de traiter les nouvelles affaires, les polices en vigueur et les demandes de règlement conformément aux modalités des contrats de Fonds de placement garanti RBC® (FPG RBC) et de Rentes immédiates RBC.

## Demandes de contrat et signatures électroniques

De nombreux conseillers rencontreront des clients à distance et utiliseront la fonction de partage d'écran (Skype, join.me et Webex) pour remplir les demandes de contrat pour les FPG RBC et les Rentes immédiates RBC. Afin de faciliter le processus, nous acceptons maintenant les signatures électroniques pour toutes les demandes de contrat en format PDF remplissable et bien d'autres formulaires, à l'exception des formulaires ci-dessous.

# Nous n'accepterons pas de signature électronique pour les formulaires suivants :

- Désignations de bénéficiaire
- Procurations
- Documents de succession
- Formulaires relatifs à l'immobilisation ou à la désimmobilisation des fonds
- Régime d'accession à la propriété (RAP)
- Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)
- Formulaire T2220 (après rupture du mariage ou de l'union de fait)
- Cotisation excédentaire au REER (T3012A)
- Documents sur les régimes de retraite du gouvernement

#### Demandes de contrat pouvant être remplies à distance :

- Les demandes de contrat pour affaires nouvelles et les formulaires du Service à la clientèle en format PDF remplissable se trouvent dans notre <u>Centre des ressources</u>.
- Pour se conformer aux exigences réglementaires en matière de lutte antiblanchiment établies par le CANAFE concernant la vérification de l'identité des clients, toutes les nouvelles demandes de contrats FPG RBC non enregistrés et de contrats de Rentes immédiates RBC non enregistrés doivent toujours être remplies en présence de

vos clients. Nous vous recommandons de suivre les directives de santé publique et de respecter les consignes de <u>distanciation sociale</u> lorsque vous rencontrez des clients. Nous allons continuer de surveiller les mises à jour sur la lutte antiblanchiment concernant la vérification de l'identité des clients et nous vous tiendrons au courant s'il y a des changements.

## Options concernant les signatures :

- Vous pouvez utiliser la technologie de votre choix, comme Docusign, Adobe Sign et eSignLive, pour les signatures électroniques.
- Inscrivez-vous à la technologie de signature électronique de votre choix et suivez les directives connexes.

**Important :** Continuez de suivre les procédures actuelles consistant à envoyer les demandes de contrat FPG RBC et de Rentes immédiates RBC à votre AGD ou compte national, s'ils en font d'abord la demande, le cas échéant.

# **Autres rappels**

- Le document <u>Notice explicative et contrat des FPG RBC</u> et les <u>contrats de Rentes immédiates RBC</u> se trouvent dans le Centre des ressources de RBC Assurances et peuvent être envoyés par courriel à vos clients.
- Les avis d'exécution et les relevés des FPG RBC continueront d'être envoyés par la poste aux clients. Tous les avis d'exécution et relevés se trouvent dans <u>WealthLink pour les conseillers</u> et <u>WealthLink pour les investisseurs</u> et sont disponibles jour et nuit.
- Les trousses de bienvenue finales pour les Rentes immédiates seront transmises par télécopieur à votre AGD.
- Continuez d'utiliser :
  - la Convention de débit préautorisé (DPA) ponctuel pour faciliter les nouveaux dépôts;
  - o la Demande de transfert électronique de fonds (TEF) pour toute demande de retrait ;
  - o l'<u>Autorisation d'opération</u> pour aider à faciliter les opérations au nom de vos clients.

**Note importante** : Toute demande de dépôt ou de rachat faite au moyen d'une procuration nécessite un examen et une approbation supplémentaires, et l'opération ne sera traitée qu'après approbation interne du document.

## Des questions?

Nous continuons de mettre à jour et d'améliorer nos plans à mesure que la situation évolue. Pour vous renseigner auprès de RBC Assurances, il est préférable d'employer les courriels ou de consulter le Centre des ressources de RBC Assurances ou de communiquer avec votre conseiller à la vente de RBC Assurances :

• AGD: 1866 235-4332

OCRCVM/ACCFM: 1 888 770-2586, option nº 3

Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du titulaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Les Fonds de placement garantis RBC sont des fonds distincts, appelés contrats de rente individuels à capital variable. La Compagnie d'assurance vie RBC est l'émettrice exclusive de ces contrats et le garante de toutes les garanties qui y on tipulées. Les fonds communs de placement sous-jacents et les portefeuilles offerts dans le cadre de ces contrats sone gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs inc. Les détails sur le contrat applicable figurent dans la notice explicative et le contrat des FPG RBC à l'adresse www.rbcassurance.com/fgg.

(9) Marque(s) de commerce le Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.